

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 50/2015

Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord du Carrefour Judée-Village

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) représentée par

- son Président : Daniel Dupasquier,
- ses membres : Patrick Oppliger, Marc Dubach et Ornella Morier

s'est réunie le lundi 2 mars 2015 en présence des Conseillers municipaux : Messieurs Denis Favre, responsable du préavis, Luigi Mancini et Daniel Crot, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le lundi 9 mars 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

Nous les remercions pour leurs explications et pour les informations complémentaires qu'ils nous ont fournies.

Préambule :

La demande de création d'un trottoir au Nord du chemin du Village est présente depuis plusieurs années. Toutefois, jusqu'ici, sa réalisation est restée en attente.

Analyse :

Au vu de la situation actuelle, nous pouvons constater clairement qu'il n'y a aucune continuité dans le cheminement piétonnier de la zone concernée. La suppression du passage piéton au chemin de la Judée a empiré cet état de fait. Ces conditions représentent donc un risque non négligeable.

La Municipalité désire profiter des travaux actuels au chemin de la Judée pour réaliser l'aménagement de ce trottoir. Cela permettra ainsi d'éviter les coûts d'installation d'un nouveau chantier. Ces derniers se montent en général à 12 – 15 % de l'enveloppe globale. L'économie serait ainsi de l'ordre de CHF 10'000.-, selon la Municipalité. Une unique offre a été demandée pour ce travail auprès du prestataire actuel qui traite le chemin de la Judée. En effet, l'économie mentionnée ci-avant ne serait logiquement pas réalisable avec une autre entreprise.

Il est également à relever qu'un poste de CHF 9'000.- est prévu dans le devis pour le déplacement des candélabres et pour le remplacement de leur tête. Dans le cadre du nouveau concept d'éclairage, l'utilisation de LED est privilégiée, ce qui permettra des économies d'énergie dans le futur.

A noter encore qu'aucune subvention n'est prévue pour ces aménagements et aucuns travaux souterrains, par exemple pour l'eau ou l'électricité, ne sont envisagés à terme.

Finalement, la création de ce trottoir permet de répondre en partie aux souhaits exprimés dans le postulat « Chemin piétonnier Terreaux-Village-Gare. Le Parcours du hérisson. »

Conclusion :

Au vu des éléments ci-dessus et pour des raisons de sécurité, la commission des Finances est favorable à la création de ce trottoir.

Sur ces considérants, la commission des finances adopte à la majorité de ses membres et sans amendement le préavis n° 50/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 50/2015, adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

1. d'accepter le Préavis tel que présenté;
2. d'accorder le crédit de **Fr. 88'000.-**, représentant le montant total de ces travaux;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles;
4. d'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans;
5. de prendre acte du rapport figurant sous point 9 ci-dessus en réponse au Postulat P.-O. Hornung et consorts du 5 novembre 2014, intitulé « *Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare - Le parcours du hérisson* ».

Romanel-sur-Lausanne, le 9 mars 2015

Le rapporteur :



Ornella MORIER

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER

Président



Marc DUBACH



Patrick OPPLIGER